



association pour
la prévention
de la torture



Rapport annuel 2018



Notre vision

Des sociétés sans torture qui protègent la dignité de toutes les personnes privées de liberté.

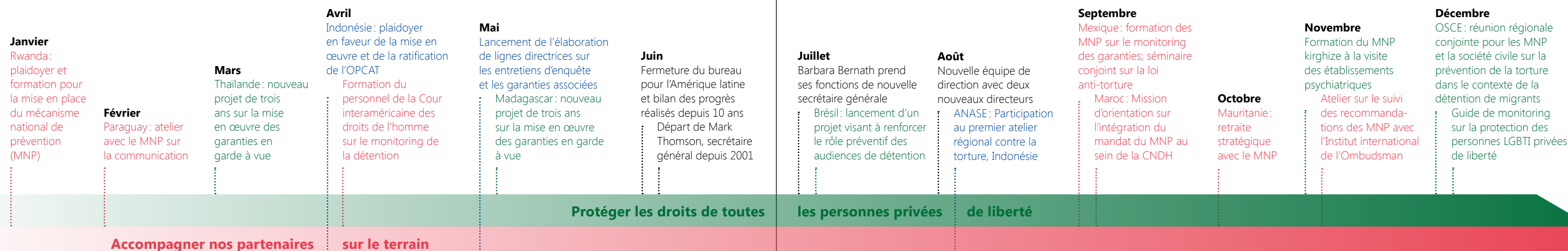
Notre mission

Mobiliser les États et les acteurs non étatiques en faveur de la prévention

Accompagner nos partenaires sur le terrain

Protéger les droits et la dignité des personnes privées de liberté

Prévenir la torture en 2018



Message de la Présidente

Pour L'APT, 2018 aura été une année de changement et de consolidation dans le domaine de la prévention et sur le plan interne de notre association.

Mark Thomson, secrétaire général de l'APT jusqu'à fin juin 2018, a pris une retraite anticipée après 17 ans à la tête de l'institution. Son rayonnement, son expertise et sa capacité à plaider avec force et conviction dans le domaine de la prévention contre la torture ont porté leurs fruits. De nombreux jalons ont été posés depuis l'adoption du Protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture. L'APT lui doit beaucoup.

Dès le 1^{er} juillet 2018, Barbara Bernath, est devenue secrétaire générale et s'est entourée d'une équipe de direction composée de Jean-Sébastien Blanc et d'Audrey Olivier Muralt. Il s'agit maintenant d'identifier les priorités pour le futur. Tout cela ne va pas sans réflexion ni évolution dans l'organisation interne. C'est l'occasion pour moi d'exprimer notre reconnaissance à toutes les collaboratrices et collaborateurs du « staff » qui ont su démontrer une volonté d'adaptation très précieuse.

Autre signe d'adaptation, le bureau régional de Panama a terminé la mission qui lui avait été assignée en Amérique latine. Les progrès accomplis, la mise en réseau et la naissance de mécanismes de prévention nationaux et régionaux ont permis à l'APT de clore le bureau.

Si nous regardons l'avenir, tant reste à faire et les moyens financiers ne sont pas faciles à acquérir. Ce sera un vrai défi, dans ces prochaines années, que celui du financement de nos activités. Nous savons que cela n'est possible que si nous savons convaincre de l'efficacité de nos efforts. Le présent rapport annuel est là pour y contribuer. Je vous en souhaite bonne lecture.

Martine Brunschwig Graf,
Présidente



Table des matières

 MOBILISER 6-7	Mobiliser nos partenaires autour de la prévention
 ACCOM- PAGNER 8-9	Accompagner les MNP dans leur mandat préventif
 10- 11	La prévention de la torture dans le monde
 PROTÉGER 12-13	Protéger durant les premières heures de garde à vue
 PROTÉGER 14-15	Protéger les détenu-es en situation de vulnérabilité
 Informations financières 16-17	Comptes d'exploitation et bilan 2018 Revenus en 2018
 APT en 2018 18-19	Notre équipe Un nouveau chapitre en Amérique latine

Ce rapport offre un aperçu des réalisations de l'APT au cours de l'année 2018. Davantage d'activités, par pays, sont présentées sur la carte de la version en ligne. Ces réalisations sont le résultat de notre manière unique de travailler, fondée sur la prévention :

- Prévenir c'est réduire les risques de torture et de mauvais traitements. Notre **travail sur les risques accrus** au cours de l'arrestation, l'interrogatoire et la garde à vue porte ses fruits. Nous soutenons nos partenaires dans la mise en œuvre de garanties concrètes à Madagascar, en Thaïlande et au Brésil. Cela nous sert en retour à élaborer des lignes directrices qui visent à remplacer les interrogatoires coercitifs par des « entretiens d'enquête ». Les mécanismes nationaux de prévention (MNP) examinent davantage si, et comment, les garanties en détention sont appliquées en pratique.
- La prévention c'est le **dialogue**. Notre capacité à rassembler différents acteurs nous a permis de les réunir autour de la table pour débattre de possibles solutions. Au Mexique, en Géorgie, ou encore en Tunisie, le MNP et les autorités ont discuté de la mise en œuvre des garanties en détention. Au sein de l'OSCE, Les MNP et la société civile ont unis leurs forces pour prévenir la torture dans le contexte de la détention des migrants. Au Brésil, réunir des institutions étatiques, des organes de contrôles et la société civile autour de la question de la protection des personnes LGBTI en prison, a conduit à la révision de la politique en la matière.

- Prévenir c'est renforcer la capacité de nos partenaires à mettre en œuvre des mesures concrètes dans leur pays. En 2018, nous avons renforcé nos **partenariats** grâce à la signature de protocoles d'accord avec les ministères thaïlandais et malgache, avec les institutions de droits humains du Maroc et du Rwanda ainsi qu'avec l'Institut International de l'Ombudsman et le Conseil national de justice du Brésil.

La prévention n'est pas une course en solitaire, mais une responsabilité partagée. Nous allons continuer à mobiliser sur la question de la prévention, à accompagner nos partenaires et à protéger les personnes privées de liberté, en particulier les plus vulnérables. Mais nous avons besoin de votre soutien. Ensemble, nous pouvons prévenir la torture.

Barbara Bernath, Secrétaire générale

Barbara Bernath avec Omer Fisher, Directeur du Département des droits de l'homme au BIDDH, discutant de stratégies de prévention dans le contexte de la détention des migrants au sein de l'OSCE, 4 décembre 2018 © APT

Mobiliser nos partenaires sur la valeur ajoutée de la prévention

“ Les chapitres de la recherche, traduits en tagalog et en bahasa, nous aideront à ouvrir un dialogue avec la société civile et les défenseur·e·s des droits humains et à offrir des pistes pour l’avenir. ”

Ricardo A. Sunga III, Professeur, Institut des droits humains de l’Université des Philippines



Ricardo Sunga, auteur du chapitre sur les Philippines (à droite), et Shazeera Zawawi, responsable du programme Asie-Pacifique de l’APT, avec la publication des chapitres traduits sur l’Indonésie et les Philippines, extraits de la recherche « La prévention de la torture : est-ce que ça marche? »

PROMOUVOIR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE EN ASIE DU SUD-EST

L’article 14 de la Déclaration des droits de l’homme de l’ANASE dispose qu’« aucune personne ne sera soumise à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Avec la tenue d’un premier atelier sur la mise en œuvre de cet article, la Commission intergouvernementale des droits de l’homme de l’ANASE a réalisé une percée majeure dans le domaine de la prévention de la torture. Cet atelier a permis des échanges dynamiques et le partage de bonnes pratiques entre les 50 participant·e·s des Etats de l’ANASE, d’institutions nationales des droits de l’homme et de la société civile. Notre participation fait suite à nos efforts de plaidoyer dans la région et à l’atelier de Bali de 2013 sur la dignité en détention.

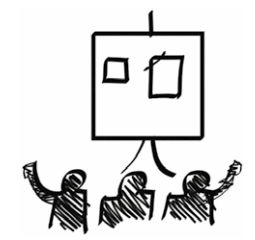
Notre coopération sur le plan régional a inclus également l’élaboration de lignes directrices sur la prévention de la torture avec le Forum des INDH d’Asie du Sud-Est, ainsi que la publication, en bahasa et en tagalog, des chapitres sur l’Indonésie et les Philippines de la recherche mandatée par l’APT et publiée en 2016 « La prévention de la torture : est-ce que ça marche? ». Les principales conclusions de la recherche sont cruciales pour la région, notamment en ce qui concerne l’interdiction de la détention au secret et la nécessité de mettre en place des garanties procédurales lors de la garde à vue et des visites inopinées dans les lieux de détention.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES NORMES SUR LES AUDITIONS PAR LA POLICE

En collaboration avec l’Initiative anti-torture et le Centre norvégien des droits de l’homme, l’APT dirige le processus de développement de lignes directrices internationales sur les entretiens d’enquête et les garanties associées pendant les premières heures de la détention (« Protocole universel »). Ce processus, mené par des expert·e·s, inclut des praticien·e·s provenant de domaines divers tels que l’application de la loi, la psychologie et les droits humains. Un premier projet de lignes directrices a été achevé fin 2018. Nous avons mobilisé avec succès des États, des organes contre la torture des Nations Unies et d’autres acteurs, par le biais de réunions d’information et d’événements nationaux, y compris au Brésil et en Tunisie.



8'380 TÉLÉCHARGEMENTS DE PUBLICATIONS DE L'APT



180 ÉTUDIANT·E·S SENSIBILISÉ·E·S À LA PRÉVENTION DE LA TORTURE



1'520 VUES DE NOTRE VIDÉO SUR LES GARANTIES EN GARDE À VUE

AUTRES ACCOMPLISSEMENTS

- **Suisse:** Le Plan d’action contre la torture adopté par le Département fédéral des affaires étrangères intègre la prévention, notamment la ratification de l’OPCAT, les garanties en détention et les entretiens d’enquête.
- **Géorgie:** Le chapitre sur la Géorgie de la recherche « La prévention de la torture : est-ce que ça marche? » et l’impact positif des garanties dans les premières heures de détention par la police ont été discutés lors d’un débat public à l’Université d’Etat de Tbilissi.

Accompagner les MNP dans leur mandat préventif

“ L’APT a contribué de façon remarquable au renforcement du MNP, et contribué ainsi à la mise en œuvre de la Loi Générale contre la torture, qui a promu une approche préventive dans le pays. ”

Luis Raúl González Pérez, Président de la Commission nationale des droits humains du Mexique

Formation du nouveau personnel du MNP mexicain sur les principales étapes d'une visite préventive au Mexique. © APT, mars 2018

RENFORCER LE NOUVEL MNP MEXICAIN

La loi générale mexicaine sur la torture adoptée en juin 2017 et à laquelle APT avait fourni des commentaires substantiels, a créé un nouvel élan dans le pays. En particulier, le Mécanisme national de prévention (MNP), qui fonctionne depuis 10 ans, s'est vu accorder une plus grande autonomie au sein de la Commission nationale des droits de l'homme et est maintenant dirigé par un comité composé d'expert-e-s indépendant-e-s.

Le premier anniversaire de la loi a été l'occasion de faire le bilan des réalisations et des défis à relever lors d'une conférence nationale organisée conjointement avec le MNP. L'APT a également accompagné le MNP lors d'ateliers de renforcement des capacités et en encourageant sa coopération avec d'autres institutions et acteurs non gouvernementaux. Ainsi, le mécanisme national de prévention a commencé à effectuer des visites plus approfondies dans les lieux de détention et à se concentrer sur les garanties essentielles en matière de détention. Le mécanisme national de prévention a également adopté une approche stratégique dans la sélection des états pour ses visites, et a amélioré ses compétences en matière de rédaction de rapports et de recommandations.

MAURITANIE : SOUTIEN AU MNP ÉMERGENT

Cette année, notre partenariat stratégique avec le MNP mauritanien a porté sur deux aspects, identifiés conjointement. En premier lieu, l'APT a renforcé les capacités du MNP à rédiger des rapports, qui sont des outils de dialogue avec les autorités nationales. Un résultat significatif de cet accompagnement est la finalisation du premier rapport annuel du MNP. En deuxième lieu, l'APT a soutenu le développement institutionnel du MNP, ce qui a conduit à l'élaboration de plans stratégique et opérationnel.



63 MISSIONS
DANS 34 PAYS



182 MEMBRES
ET PERSONNELS
DE 21 NPMS FORMÉ-E-S



3'815 VUES
EN 20 LANGUES DE
NOTRE VIDÉO SUR
L'OPCAT

AUTRES ACCOMPLISSEMENTS

- **Rwanda:** La loi désignant l'INDH comme MNP, à laquelle l'APT a contribué, a été promulguée en septembre. L'APT a accompagné l'INDH dans ses préparatifs pour intégrer et mettre en œuvre de façon effective le mandat de MNP.
- **Panama:** à l'issue d'un soutien et plaidoyer continu de l'APT, le MNP a démarré en septembre 2018; une visite d'étude à Genève a permis au Directeur et Vice-Directeur de rencontrer le SPT et d'autres MNP.
- **Global:** 28 institutions de médiation désignées comme MNP sont mieux outillées pour assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations, suite à un atelier de l'APT et de l'Institut International de l'Ombudsman (IOI), tenu à Copenhague, Danemark.

Europe

Dans un contexte de recul des valeurs démocratiques dans une vaste partie de la région, les acteurs de la prévention de la torture ont continué de protéger les droits des personnes privées de liberté, notamment dans le contexte de la détention des migrants. Nous les avons soutenus en encourageant des discussions stratégiques entre MNP, ONG et institutions régionales, en facilitant des échanges entre pairs, et en accompagnant des MNP dans leurs efforts d'induire du changement par le biais de leur monitoring (République Kirghize) et du suivi de leurs recommandations (Géorgie). Nous avons également apporté nos commentaires à la révision d'importantes politiques régionales en la matière (Lignes Directrices de l'UE sur la Torture, Règles Pénitentiaires Européennes).

Amériques

Malgré des changements politiques qui érodent les droits humains dans la région, la mise en œuvre des garanties dès les premières heures de détention et de l'OPCAT progressent. Grâce au soutien de l'APT, de nouveaux MNP ont commencé à fonctionner en Argentine et au Panama, ainsi que de nouveaux MLP dans les états de Paraíba et de Rondonia au Brésil. Les MNP ont également renforcé leur monitoring de la garde à vue. Nous avons également contribué à renforcer le rôle joué par d'autres acteurs dans la prévention de la torture, tels que des juges brésiliens lors des audiences de garde à vue ou des défenseur-e-s publics au Mexique.

MENA

La région MENA compte cinq Etats parties. Deux MNP ont été désignés en 2018 au Maroc et au Liban. Nous avons accompagné le Conseil national des droits de l'homme du Maroc (CNDH) dans son intégration du mandat de MNP et soutenu la nouvelle Commission des droits de l'homme du Liban dans son double mandat de protection et de prévention. Nous avons continué à conseiller les MNP de Mauritanie et de Tunisie, y compris en matière de dialogue sur les garanties en détention. En Palestine, nous avons appuyé le processus d'établissement du MNP. Au niveau régional, nous avons établi des canaux de coopération avec le Comité des droits de l'homme de la Ligue des Etats arabes.

Asie-Pacifique

L'APT a su saisir les développements positifs dans la région, tels que le premier atelier sur la prévention de la torture du Comité des droits humains de l'ANASE ; les changements politiques en Malaisie qui créent un précédent régional en matière de réforme législative, de renforcement des contrôles et d'ouverture à la ratification des traités de droits humains ; et la coopération avec les INDH. Des défis demeurent toutefois : les réformes législatives en vue de criminaliser la torture en Indonésie et Thaïlande sont retardées en raison d'autres priorités nationales urgentes ; et les ratifications de l'OPCAT en Australie, Sri Lanka et Afghanistan doivent encore se traduire en mise en œuvre.

Afrique

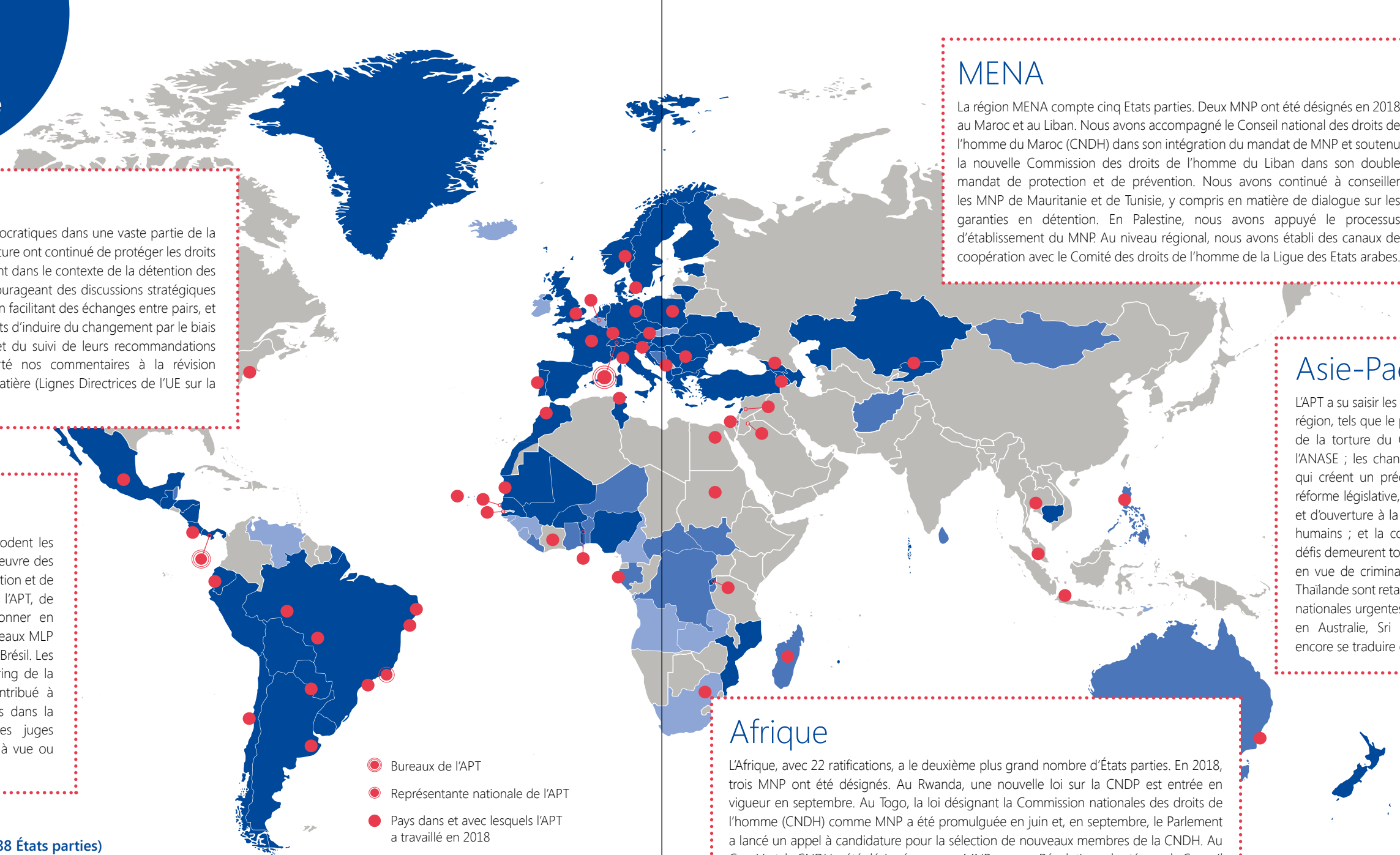
L'Afrique, avec 22 ratifications, a le deuxième plus grand nombre d'États parties. En 2018, trois MNP ont été désignés. Au Rwanda, une nouvelle loi sur la CNDP est entrée en vigueur en septembre. Au Togo, la loi désignant la Commission nationales des droits de l'homme (CNDH) comme MNP a été promulguée en juin et, en septembre, le Parlement a lancé un appel à candidature pour la sélection de nouveaux membres de la CNDH. Au Cap-Vert, la CNDH a été désignée comme MNP par une Résolution adoptée par le Conseil des ministres en septembre. Par conséquent, l'action de l'APT dans la région s'est focalisée sur l'intégration effective et la mise en œuvre du mandat de MNP au sein des INDH.

Statut de la mise en œuvre de l'OPCAT (88 États parties)

- États parties ayant désigné leur MNP (70, dont 6 en 2018)
- États parties qui doivent encore désigner leur MNP
- États signataires

- Bureaux de l'APT
- Représentante nationale de l'APT
- Pays dans et avec lesquels l'APT a travaillé en 2018

- MLP**: mécanisme local de prévention
- MNP**: mécanisme national de prévention
- OPCAT**: Protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture



Protéger durant
les premières heures
de garde à vue

DE SERVICE



“ Je souhaite la réussite du projet dont j'espère un meilleur résultat pour les commissariats pilotes en vue d'assurer à toute personne l'accès aux garanties fondamentales dès les premières heures de privation de liberté. ”

Tsaramonina Ravony, Commissaire Principal,
Commandant de Police d'Antananarivo

Commissariat de Police
d'Ambodifotatra, Madagascar
© Elogeo.com

MADAGASCAR: RENFORCER LES GARANTIES PROCÉDURALES DANS LES COMMISSARIATS DE POLICE

Améliorer l'application des garanties fondamentales prévues par la loi de prévention de la torture de 2008 est l'objectif d'un projet de trois ans à Madagascar. Afin de faciliter sa mise en œuvre, l'APT et le Ministère de la sécurité publique ont signé un protocole d'accord pour renforcer les droits des personnes gardées à vue, y compris par la formation de ses forces de police.

Cette initiative met l'accent sur la mise en œuvre de trois garanties procédurales fondamentales dans les premières heures de détention: informer les détenu-e-s de leurs droits, l'enregistrement correct de leur arrestation et de leur détention ainsi que la notification de leurs familles – trois mesures clés visant à renforcer leur protection contre la torture et les disparitions forcées.

Basé sur une recherche préliminaire, l'APT a développé des outils pratiques de mise en œuvre, y compris un nouveau registre de garde à vue et une «déclaration des droits», qui seront testés dans quatre commissariats de police au cours d'une phase pilote en 2019, avant d'être étendus à l'ensemble du service national de police en 2020.

THAÏLANDE: COOPÉRER EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DES GARANTIES

L'APT a lancé un projet de trois ans visant à mieux informer les personnes détenues de leurs droits et à informer immédiatement les familles lors de l'arrestation de leurs proches. Au cours de cette première année, nous avons coopéré avec un large éventail de partenaires thaïlandais. Nous avons également organisé une table ronde avec des organisations de la société civile et des familles, y compris dans le sud du pays, avec le Sous-comité sur la prévention de la torture et l'éducation et avec l'Université Chang Mai. Enfin, nous avons signé un accord avec le Département de la protection des droits et des libertés.



200 AUDIENCES
PRÉLIMINAIRES
MONITORÉES AU BRÉSIL



1'960 VUES
DE LA VIDÉO SUR LES
AUDIENCES PRÉLIMINAIRES
AU BRÉSIL



32 OFFICIERS DE POLICE
THAÏLANDAIS IMPLIQUÉS
DANS LES DISCUSSIONS
SUR LES GARANTIES

AUTRES ACCOMPLISSEMENTS

- **Brésil:** les juges sont davantage sensibilisés au rôle préventif des audiences préliminaires (qui ont lieu dans les 24h suivant l'arrestation) grâce aux formations conduites au Mato Grosso et en Alagoas ainsi que grâce à une vidéo lancée conjointement par l'APT et le Conseil national de justice.
- **Géorgie:** un premier dialogue confidentiel a eu lieu entre le MNP et le ministère de l'Intérieur autour de la mise en œuvre des recommandations du MNP, notamment concernant les garanties dans les premières heures de détention, facilité par l'APT.
- **Tunisie:** Suite à un séminaire national organisé par l'APT avec l'ONG Dignity, le secteur de la sécurité a été mobilisé quant à l'importance de mettre en œuvre des garanties fondamentales dès l'arrestation et de renoncer à l'aveu comme base des enquêtes pénales.

Protéger les détenu·e·s en situation de vulnérabilité



“ Ce guide permet de comprendre les facteurs de risque ainsi que les actes, les pratiques généralisées et les manifestations extrêmes de torture et de mauvais traitements à l'encontre des personnes LGTBI. Il constitue une ressource précieuse pour approfondir notre compréhension de ces phénomènes. ”

Victor Madrigal Borloz, Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

Lancement du guide
LGBTI à Brasilia,
Décembre 2019.
© APT

RENFORCER LA PROTECTION DES DÉTENU·E·S LGBTI

Dans le monde entier, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (LGBTI) sont très exposées aux abus et aux mauvais traitements lorsqu'elles sont privées de liberté. Ces dernières années, nous avons œuvré à renforcer leur protection, en particulier grâce au monitoring des lieux de détention par des institutions indépendantes. Ces efforts ont culminé en décembre avec la publication d'un guide pratique, « **Promouvoir la protection efficace des personnes LGBTI privées de liberté** », qui vient répondre à une demande croissante d'orientation sur cette thématique. Un grand nombre d'expert·e·s, aussi bien issus d'organes de monitoring que d'organisations LGBTI, ont contribué à cette publication.

La version portugaise du guide a été officiellement lancée à Brasilia lors d'un événement organisé avec le Conseil National contre la Discrimination, ainsi que des représentant·e·s du MNP. Plus tôt dans l'année, nous avons organisé un atelier national qui a réuni, autour de la même thématique, activistes, universitaires, autorités et organes de monitoring. Parmi les résultats tangibles qui ont suivis, il a été décidé de revoir la résolution nationale régissant la prise en charge des détenu·e·s LGBTI et de réserver un siège pour les organisations LGBTI au sein de l'organisme nationale en charge de discuter des politiques publiques en matière de prévention de la torture.

REBUBLIQUE KIRGHIZE: PREVENIR LES MAUVAIS TRAITEMENTS EN INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES

L'APT a formé le MNP kirghize au monitoring des institutions psychiatriques, dans l'objectif de prévenir les mauvais traitements. La formation, délivrée avec la participation d'un expert du Comité Européen pour la prévention de la torture (CPT), incluait une visite pratique dans un hôpital psychiatrique de la capitale. Elle a pu doter les représentants du MNP de nouveaux outils pour appréhender les pratiques à haut risque d'abus, comme l'isolement et la contention, et a permis aux d'entretiens avec des personnes souffrant de handicap psychosocial notamment à l'aide de jeux de rôle.



450 TÉLÉCHARGEMENTS
DU GUIDE LGBTI



8'000 UTILISATEURS/
TRICES
DE LA BASE DE DONNÉES
FOCUS DÉTENTION



1,200 NOUVEAUX-ELLES
ABONNÉ·E·S
AU BULLETIN ÉLECTRONIQUE
DE L'APT

AUTRES ACCOMPLISSEMENTS

- **OSCE:** Pour la première fois, les MNP et organisations de la société civile de 30 pays d'Europe et d'Asie Centrale ont échangé et discuté de leurs stratégies pour appréhender la détention des migrants, dans une conférence co-organisée par l'APT et l'OSCE à Milan, Italie.
- **Tunisie:** grâce à l'appui de l'APT, les membres du MNP tunisien ont une meilleure compréhension des problématiques spécifiques liées à la protection des droits des personnes LGBTI privées de liberté.



Big Day Out APT, Les Gêts, juin 2018. © APT

PRÉSIDENTE

Martine Brunshwig Graf, Suisse

VICE-PRÉSIDENTS

Michael Kellett, Royaume-Uni
Erika Schläppi, Suisse

TRÉSORIER

Klaus Belzer, Suisse

MEMBRES DU CONSEIL

Abdelwahab Hani, Tunisie
José de Jesus Filho, Brésil
Cecilia Jimenez-Damary, Philippines
Krassimir Kanev, Bulgarie
Jacques Lederrey*, Suisse
Jeehan Mahmood, Maldives
Ottavia Maurice*, Suisse/Italie
Susan McCrory*, Royaume-Uni
Juan E. Méndez, Argentina
Manfred Nowak*, Autriche
Merwat Rishmawi, Palestine/R-U
Suzanne Soukoudé, Togo
Walter Suntinger, Autriche

MEMBRE HONORAIRE

Marco Mona, Suisse

CONSEIL CONSULTATIF

Maggie Beirne, Irlande
Silvia Casale*, Royaume-Uni
Malcolm Evans, Royaume-Uni
Manfred Nowak*, Autriche
Marco Mona, Suisse
Nejib Hosni*, Tunisie
Bacre Waly N'Diaye, Sénégal
Maggie Nicholson, Royaume-Uni
Jean-Pierre Restellini*, Suisse
Paz Rojas, Chili

ÉQUIPE DE L'APT

Mark Thomson*, Barbara Bernath, Sandra Andenmatten, Jean-Sébastien Blanc, Benjamin Buckland, Eva Csergö, Rachel Delapierre, Sylvia Dias, Catherine Felder, Veronica Filippeschi, Carmen Fleitas*, Anja Härtwig*, Colombe Holloway, Isabelle Heyer Frigo, Anne Lardy, Sara Vera López*, Adrian Moore*, Andra Nicolescu, Jean-Baptiste Niyizurugero, Audrey Olivier-Muralt, Yasmine Shams, Cécile Trochu Grasso, Romain Zappella, Shazeera Zawawi.

Un immense merci à Mark!

Leader charismatique, Mark a joué un rôle clé pour faire avancer la prévention de la torture et l'inscrire à l'agenda global des droits humains. Il a aussi transformé l'APT et en a fait ce qu'elle est aujourd'hui: une organisation renommée qui travaille avec des partenaires solides dans le monde entier. Le Centre Jean-Jacques Gautier constitue un symbole de cette transformation et des valeurs de l'APT. Mark fera toujours partie de la famille APT.



* Seulement pour une partie de l'année

Un nouveau chapitre en Amérique latine

Lorsque nous avons ouvert notre bureau régional en 2009 au Panama, l'Amérique latine comptait 12 États parties au protocole facultatif (OPCAT), mais seulement deux MNP, au Costa Rica et au Mexique.

Aujourd'hui, nous avons atteint nos objectifs initiaux et nous pouvons fermer le bureau du Panama: les MNP sont opérationnels dans la majorité des États. Nous leur avons apporté un soutien au fil des ans, par le biais d'outils, de

formations, de plaidoyer, de conseils juridiques et pratiques, d'échanges entre pairs et de réunions régionales. Il existe maintenant une communauté de praticien-ne-s de la prévention de la torture, comptant non seulement les MNP, mais également les acteurs judiciaires, les parlementaires et les organisations de la société civile. Nous continuerons à les accompagner depuis Genève dans leurs efforts pour prévenir la torture et les mauvais traitements.



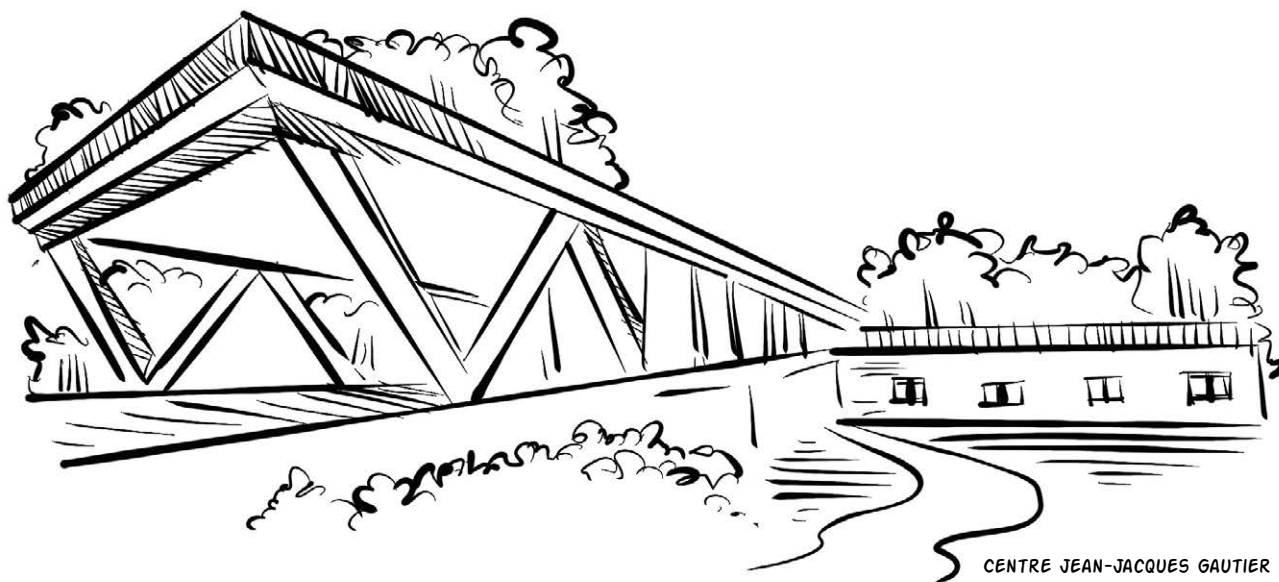
2009



2018

Les MNP sont maintenant opérationnels dans 14 États d'Amérique latine.

Une version plus détaillée et interactive est disponible en ligne sur :
www.apr.ch/fr/rapport-annuel-2018



Association pour la prévention de la torture
Centre Jean-Jacques Gautier
10, route de Ferney, case postale 137
CH-1211 Genève 19
www.apr.ch

Coordonnées bancaires:

UBS Vermont-Nations, CH-1202 Genève

N° compte: 279-C8117533.0

Code bancaire: 279

IBAN: CH62 0027 9279 C811 7533 0

SWIFT: UBSWCHZH80A

Compte postal: CCP 12-21656-7